COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020 À 20h30

L'an deux mille vingt, le deux mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, JULLIERON Alain, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, BARDE Cédric, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, TRAVARD Joël.

Excusés : CASAMASSA Laurianne (pouvoir à A. NOTTON), CHOURLIN Olivier (pouvoir à C. BARDE), MUIA Jean-Christophe (pouvoir à JM. GIROUX), ROUQUET Pierre (pouvoir à J. TRAVARD).

Non Excusée : BOUILLOUX Nathalie.

Convocation du 24 février 2020.

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ les résultats 2019 à intégrer aux Budgets Primitifs 2020, à savoir :

Budget Communal :

Résultats 2019 :	Fonctionnement :	+ 1 108 042,32 €
	Investissement :	- 294 112,14 €
	Restes à réaliser :	- 107 478,04 €
Affectation 2020 :	Fonctionnement :	706 452,14 €
	Investissement :	401 590,18 €

Budget Assainissement :

Résultats 2019 :	Exploitation :	305 676,44 €
	Investissement :	- 25 799,23 €
	Restes à réaliser :	- 22 491,03 €
Affectation 2020 :	Exploitation :	257 386,18€
	Investissement :	48 290,18 €

Budget Eau :

Résultats 2019 :	Exploitation :	82 626,25 €
	Investissement :	169 517,06 €
	Restes à réaliser :	40 000,00 €
Affectation 2020 :	Exploitation :	82 626,25 €
	Investissement :	169 517,06 €

- DÉCIDÉ de maintenir les taux d'imposition identiques à 2019, soit :

Taxe d'Habitation : 12,40 %
Taxe Foncière : 16,19 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti : 33,49 %

- ADOPTÉ les Budgets Primitifs 2020 :

Budget Communal :

Fonctionnement (Dépenses/Recettes) :	2 246 948,14 €
Investissement (Dépenses/Recettes) :	1 224 383,95 €

Budget Assainissement :

Exploitation (Dépenses/Recettes) :	344 280,18 €
Investissement (Dépenses/Recettes) :	377 520,44 €

Budget Eau :

Exploitation (Dépenses/Recettes) :	101 884,25 €
Investissement (Dépenses/Recettes) :	271 501,31 €

- AUTORISÉ le Maire à signer une convention avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté afin d'automatiser le règlement des échéances d'emprunt par un prélèvement d'office.

- ACCEPTÉ la signature d'une convention avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) afin de définir les modalités et conditions du partenariat pour la transmission par internet des actes de l'État Civil.

- AUTORISÉ la signature d'une convention de servitude de passage avec ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique à Leymiat : implantations de poteaux, câble aérien, coffrets et poste de transformation sur la parcelle AE n°330 – Place du Pré Rond. À titre de compensation, ENEDIS s'engage à verser à la commune une indemnité unique forfaitaire de 1 916,00 €.

- ACTÉ la résiliation du bail concernant les locaux du 2ème étage de l'office de tourisme à compter du 30/04/2020.

Clôture à 21h45.

Le Maire,
J-M GIROUX

Information :
Dimanche 26 avril 2020 à partir de 10h à Leymiat : **Cérémonie des Déportés**